Le syndicaliste

Libre et indépendant Septembre 2023

journal de l'UD FO 91 n°185

RESTONS EN CONTACT :

udfoessonne

facebook UDFO91

UDFO91

YouTube FO ESSONNE

@UDFO91

FO ESSONNE

@foessonne

www.udfo91.fr

au SOMMAIRE

- Edito - une revendication disparait quand elle est satisfaite - P.3
- Assemblée Générale FO DGFIP du 16 juin 2023 à la Bourse du Travail d'Evry - p.4
- Ne bradons pas la Santé des Assurés Sociaux... - p.6
- Déclaration de la section FO CPAM 91 au conseil du 15 juin 2023 - p.6
- FO Sécu 91, toujours mobilisée... avec son UD ! - p.7
- La fin de l'Education "Nationale" ? - p.8 et 9
- Retour sur l'AG Nationale FO Auchan à Massy - P.10
- Elections au Comité Social et Economique, présentez-vous - p.11 et 14
- La Formation dispensée par l'AFIP, un atout majeur. - P.16 et 17
- inFO handicap - Retraite et handicap, les effets de la réforme - p.18 et 19
- En Essonne, aussi, les Saisonniers ont des droits, faites les respecter ! - p.20
- Partout en France, le 15 juin, les retraités étaient mobilisés pour l'augmentation des pensions et retraites ! - P.21
- Calendrier des stages FO en Essonne - P.22
- AFOC 91 - Assurance habitation + Composition du nouveau bureau de l'AFOC 91

Ce numéro du syndicaliste a été réalisé avec le concours de :

Christophe Le Comte,
Secrétaire Général de l'UD **FO** 91
Carine DORMY,
Trésorière UD FO 91
Christine DA SILVA,
Secrétaire FO Sécu 91
Cédric KERGUELEN,
SNUDI FO 91
Arnaud Dekmeer,
Délégué syndical central FO Auchan
Gérard HINAUX,
animateur AFIP
Daniel ROUSSEAU
Président UDR FO 91
Karen ECHARD,
Assistante administrative de l'UD **FO** 91

Articles du secteur handicap, Emploi, CSE de la **CGTFO** et de la l'**AFOC**

Crédits Photos : **UD FO 91**

Journal de l'Union Départementale *CGT- Force Ouvrière* de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex Tél : 01.60.78.15.57 - mail :**udfo91@force-ouvriere.fr** - site : **www.udfo91.fr**

Directeur de publication : Christophe LE COMTE - Bulletin trimestriel - CPPAP N°0627 S 07348 -Impression : **FEC FO**

UNE REVENDICATION DISPARAIT QUAND ELLE EST SATISFAITE

Edito

Salaire, emploi, retraite, TOUT est lié.

En contrepartie de la vente de notre force de travail, le pacte social est clairement défini.

Celui qui le remet en cause s'attaque à l'ensemble de la classe ouvrière.

Le corporatisme, le communautarisme et toute expression qui remet en cause la lutte des classes travaillent dans le sens du patronat et du gouvernement.

À FO, depuis toujours, depuis la CGT et sous la CGT-FO nous nous déterminons seule et en toute indépendance des partis politiques. Qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition nos revendications sont les nôtres et elles demeurent.

Pour la rentrée, nos orientations doivent être partagées le plus largement possible avec les salariés du public comme du privé.

Elles doivent être satisfaites grâce au rapport de force.

À nous d'aider à le construire sur des bases syndicales.

Nous ne tournerons pas la page, nous ne ferons pas disparaitre nos revendications !

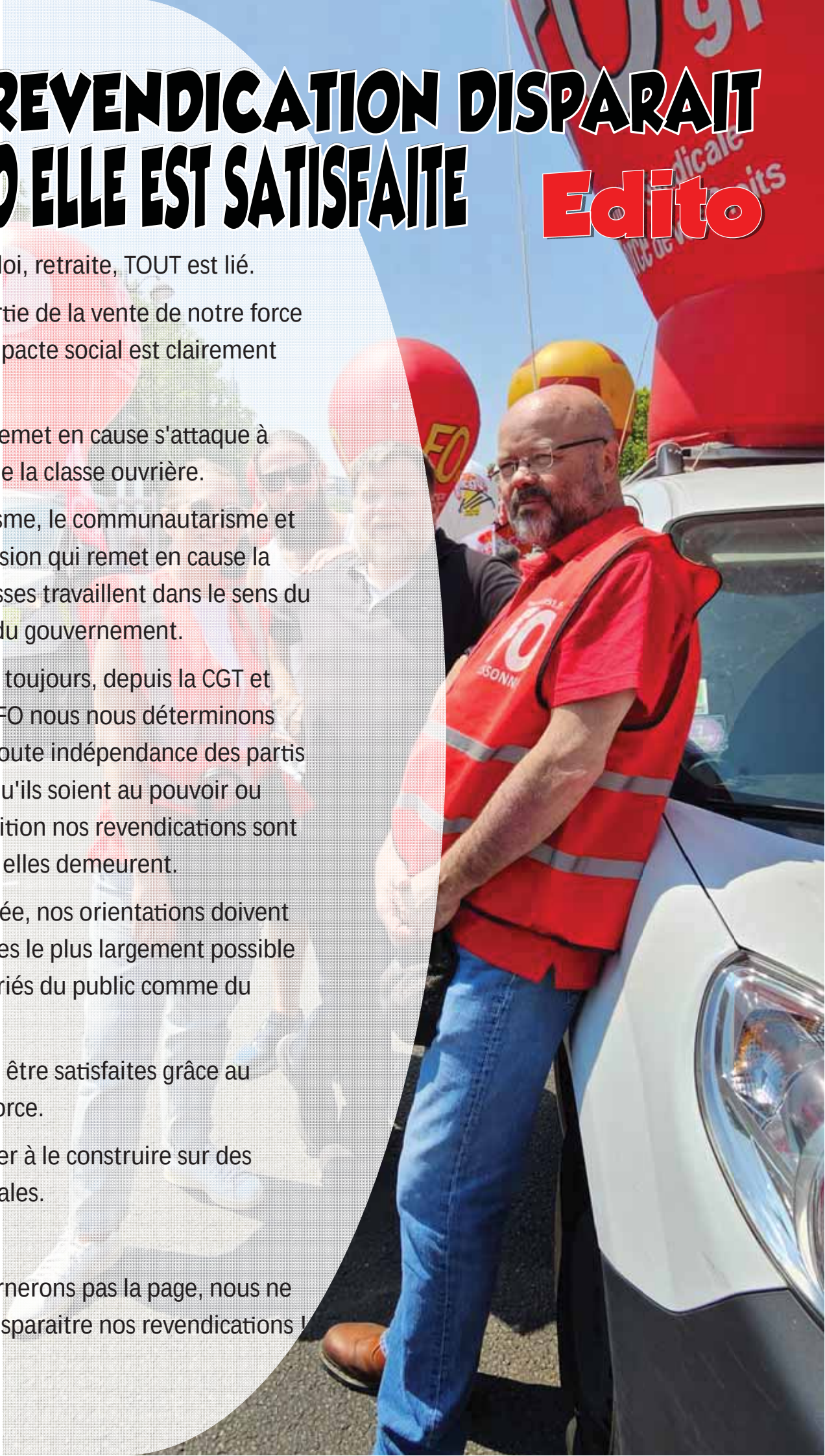

Assemblée générale FO DGFIP 91 du 16 juin 2023 à la Bourse du travail d'Evry

Une soixantaine de camarades étaient réunis vendredi 16 juin à la Bourse du travail d'Evry pour participer à l'assemblée générale du syndicat FO des Finances publiques de l'Essonne, présidée par Catherine Boulet du syndicat FO DGFIP.

Carine Dormy, secrétaire départementale depuis juillet 2017, a passé le flambeau à son camarade Emmanuel Bodin qui était jusqu'à maintenant un de ses secrétaires départementaux adjoints et Sabine Triquenaux est maintenue dans ses fonctions de permanente de la section.

Carine est désormais chargée de mission (handicap, égalité professionnelle, service public +) à la Fédération générale des fonctionnaires FO. Elle demeure la trésorière générale de l'UD FO 91.

Elle a rappelé que sa section a brillamment remporté les élections professionnelles de décembre 2022, avec un taux de participation de près de 70%, et a félicité l'ensemble des camarades présents pour leur soutien sans faille.

Les travaux ont porté sur les restructurations en cours aux Finances publiques, les actualités récentes en matière de rémunération des fonctionnaires et les revendications de FO DGFIP :

- ⇨ Arrêt immédiat des suppressions d'emploi
- ⇨ Arrêt immédiat des restructurations qui démantèlent le service public
- ⇨ Augmentation significative du point d'indice

Composition du nouveau bureau

Secrétaire départemental : Emmanuel Bodin

Permanente : Sabine Triquenaux

Secrétaires départementaux adjoints : Hervé Langlais, Sandro Montella, Sabine Triquenaux

Trésorier : Eddie Leclère

Trésorières adjointes : Corinne Debarge, Claudie Boutin

Autres membres du bureau : Cynthia Goberville, Murielle Legrand-Laborde, Lionel Boyer.

L'AG s'est achevée sur un moment convivial autour d'un repas fraternel.

Protection, services, accompagnement social

Souriez, vous êtes au cœur de nos engagements

- **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
- **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
- **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
- **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
- **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com

malakoff humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire

MH-12855_2004

Ne bradons pas la santé des Assurés Sociaux. Soutenons les revendications des agents de la Sécurité Sociale

L'Union Départementale FO de l'Essonne, à travers ses conseillers à la CPAM 91, a soutenu l'augmentation des salaires des praticiens (salariés de la CPAM).
Pour deux raisons essentielles, FO soutient cette augmentation :

- ⇨ **Il faut fidéliser et rendre attractif ses emplois qui permettent de maintenir ouverts les centres de santé dentaire de la CPAM de l'Essonne,**
- ⇨ **L'énorme inflation a réduit leur pouvoir d'achat, il faut le maintenir, voire l'améliorer.**

L'Union Départementale au côté de son syndicat FO de la Sécurité Sociale de l'Essonne a combattu la fermeture du centre de Juvisy (pétition, lettres aux élus, manifestations, affichages, ...). Encore une fois, lors du dernier conseil, la délégation FO a condamné la fermeture du centre.
A peine l'annonce officielle de sa fermeture qu'il est déjà, presque vendu. La somme demandée est bien faible. Elle comprend les locaux, l'équipement et le matériel récents, sans oublier une patientèle déjà assurée puisqu'il serait revendu à un praticien qui travaillait sur place. La belle affaire.

Il n'y a eu que 2 organisations syndicales qui ont voté contre et une abstention. C'est une grande déception que de voir partir un centre CPAM vers le libéral. L'état d'esprit n'est pas le même.

C'est pour cela que l'Union Départementale soutient l'appel du 22 juin à manifester devant le ministère de la Santé. C'est tous les agents de la Sécurité Sociale qui doivent être augmentés et pas uniquement les praticiens.

C'est un soutien, aussi, pour défendre l'emploi de qualité, intimement lié avec les niveaux salariaux. Un centre ouvert reste plus attractif qu'un centre fermé (sic).

Déclaration de la section FO CPAM 91 au conseil du 15 juin 2023

Les représentants du personnel Force Ouvrière regrettent la fermeture et la suspension d'activité du Centre de Santé Dentaire de Juvisy s/Orge tant pour les assurés que pour les salariés. En effet, le nord Essonne concentre une population dense et la Sécurité Sociale y est de moins en moins présente concernant son offre de santé. La Direction de la Caisse de l'Essonne s'était engagée, vis-à-vis de notre organisation syndicale et des salariés à la suite des actions menées pour le maintien du Centre de Santé Dentaire de Juvisy, à accompagner chaque salarié individuellement et à mettre en exergue leur desiderata. (Reconversion, formation...).

Les agents, nous informent qu'à ce jour, ils doivent postuler par le biais de vacances de postes, malheureusement n'ayant pas d'expérience sur ces nouveaux postes, ils ne sont pas retenus lors de leur entretien professionnel.

Le syndicat FO demande que les souhaits des agents soient pris en compte comme convenu, pour un meilleur reclassement au sein de la Caisse de l'Essonne.

Le syndicat FO déplore le démantèlement de la Sécurité Sociale et de l'accès aux soins pour les assurés sociaux.

FO Sécu 91, toujours mobilisée ... avec son UD !

Le Syndicat de la Sécurité Sociale FO en Essonne reste le 1er syndicat à la CPAM 91. Mais aussi, c'est la 1ère section FO en Ile-de-France.

"La Sécu, elle est à nous...", on connait la chanson, faut-il encore la mettre en musique. C'est en ce sens que les militants FO de l'UD, dont ceux de la Sécu se sont mobilisés encore une fois pour défendre les revendications des agents et les attentes des assurés. Quoi de plus normal tout est intimement lié.

C'est aussi pour cela que les conseillers FO à la CPAM 91 ont voté contre le budget qui n'est que la déclinaison du projet de loi de financement de la Sécu.

Celle votée aux forceps (aux dimensions 49,3), celle qui fait reculer l'âge de départ à la retraite, celle qui veut diminuer les effectifs des agents de la Sécu.

C'est bien le moment quand on a du mal à faire inscrire les nouveau-nés avant 3 mois, ou que l'on vire nos vieux dès qu'ils ne répondent pas à un courrier ou à un mail.

C'est la remise en cause du principe d'être couvert de la naissance à la mort.

Toutes ces attaques favorisent les tensions entre assurés et agents.

Cette situation est inacceptable.

Seuls le Gouvernement et le Président de la République avec leurs parlementaires sont responsables de ces souffrances.

Alors la Sécu elle est à nous... ? Préparons la musique pour former le rapport de force nécessaire et défendons là.

Assurés et agents ensemble pour défendre notre plus belle conquête sociale.

Suite à l'AG du 16 juin, voici la nouvelle composition du bureau FO Sécu 91

Secrétaire Générale : Christine Da Silva

Secrétaire adjoint : Amelle Stein

Trésorière : Nathalie Bothereau Batsal

Trésorier adjoint : Julien Fallet

Chargé de communication et de propagande : Aurélie Ekoka-Priso

Archiviste : Jaël Gabel

La fin de l'Education

Comme les autres services publics, l'Éducation Nationale paie son tribut aux politiques d'austérités gouvernementales.

Le nombre de postes créés est nettement insuffisant pour absorber le nombre d'élèves et cela a deux conséquences directes :

- ⇨ La disparition des postes invisibles (remplaçants et enseignants spécialisés notamment).
- ⇨ La difficulté d'accueil des élèves dans les écoles, établissements. À la rentrée 2023 près de 900 lycéens n'ont pas eu de place en Lycée (Environ 300 en général et 600 en professionnel). On a même proposé à certains élèves de retourner en classe de 3ème !

Les postes « invisibles » qui ont disparu ont aussi des conséquences directes sur le quotidien des essonniens. En effet selon la direction académique de l'Essonne, c'est en moyenne 2% des classes des écoles du département qui se retrouvent sans enseignant par manque de remplaçants.

Comme la hiérarchie, « 2% » on pourrait considérer que c'est peu ! Mais ces 2% de classes sans remplaçant (pour 6347 classes en Essonne), cela représente concrètement un manque de 127 remplaçants ! C'est donc au moins 2500 élèves de primaire (maternelle + élémentaire) qui, au quotidien, n'ont pas accès au service public d'éducation !

Pire, les élèves sans remplaçant n'ont pas classe mais ils sont le plus souvent répartis dans les autres classes ! Ce qui fait que ce manque de personnel se répercute au quotidien là encore sur, au moins, une école sur 8 en Essonne. Pour info il y a 814 écoles dans notre département.

Et cela uniquement pour les écoles.

Pour les collèges et lycées les élèves rentrent à la maison ou bien attendent dans la cour ou en salle de permanence.

Mais le président Macron a promis qu'il y aurait un remplaçant face à chaque classe dès la rentrée de septembre 2023. Il est vrai que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ! **Mais alors qu'il manque 127 remplaçants au moins pour les écoles, la direction académique de l'Essonne ne crée que 10 postes de remplaçants en plus l'an prochain.** Mais cette responsabilité incombe aux ministères et aux choix budgétaires de ce président et son gouvernement.

D'autre part, la disparition des postes spécialisés c'est aussi moins d'enseignants du RASED (le Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté). Ces enseignants étant de moins en moins nombreux (c'est là aussi un choix économico-politique) ils ne sont plus en mesure d'accueillir l'ensemble des élèves ni de fournir à ceux qu'ils peuvent accompagner, toute l'aide dont ils ont besoin. La réponse de l'institution étant une modification progressive de leurs fonctions, ces enseignants (RASED) se transforment en personnel « ressource » au

« Nationale » ?

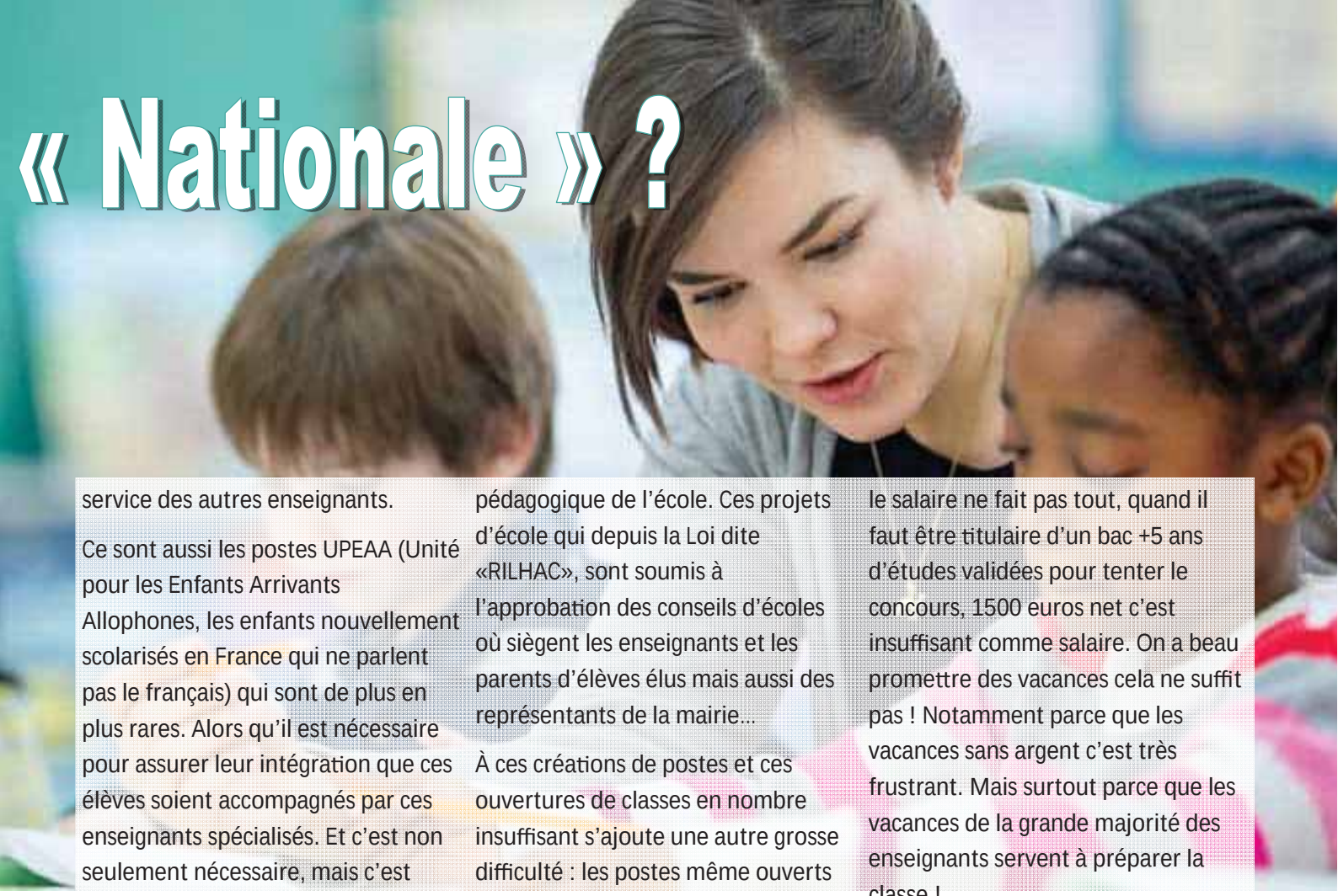

service des autres enseignants.

Ce sont aussi les postes UPEAA (Unité pour les Enfants Arrivants Allophones, les enfants nouvellement scolarisés en France qui ne parlent pas le français) qui sont de plus en plus rares. Alors qu'il est nécessaire pour assurer leur intégration que ces élèves soient accompagnés par ces enseignants spécialisés. Et c'est non seulement nécessaire, mais c'est aussi normalement obligatoire !

Une des grandes conséquences du désinvestissement de l'état, c'est la municipalisation de l'éducation nationale, la municipalisation des écoles par les communes et donc l'inégalité de fonctionnement d'une commune à l'autre en fonction des choix politiques locaux, des priorités municipales mais aussi souvent tout simplement des contraintes budgétaires. La mairie décide du budget de fonctionnement des écoles (fourniture, aménagement des classes, mobilier, travaux d'entretien des locaux, normes… , moyens de transports et dotations pour les visites…), les différences entre deux écoles publiques élémentaires peuvent être énormes. Les PEdT (Projet Éducatif de Territoire) deviennent la continuité du projet pédagogique de l'école. Ces projets d'école qui depuis la Loi dite «RILHAC», sont soumis à l'approbation des conseils d'écoles où siègent les enseignants et les parents d'élèves élus mais aussi des représentants de la mairie…

À ces créations de postes et ces ouvertures de classes en nombre insuffisant s'ajoute une autre grosse difficulté : les postes même ouverts en nombre insuffisant ne sont pas pour autant tous pourvus.

Comment ce président qui promet un adulte/enseignant devant chaque élève compte-t-il assurer cette promesse sachant que pour 1285 postes à pourvoir au concours de professeur des écoles dans l'académie de Versailles il n'y a même pas eu 1285 candidats !

Et d'ailleurs moins de 800 nouveaux professeurs des écoles seront admis pour être stagiaires à la rentrée !

En 1980, en début de carrière, le salaire d'un instituteur était de 2,2 fois le SMIC. Aujourd'hui ce rapport n'est plus que de 1,2.

De plus entre inflation et blocage du point d'indice les enseignants ont perdu plus de 25% de leur pouvoir d'achat depuis l'an 2000 ! Pas de NAO pour les enseignants ! Même si le salaire ne fait pas tout, quand il faut être titulaire d'un bac +5 ans d'études validées pour tenter le concours, 1500 euros net c'est insuffisant comme salaire. On a beau promettre des vacances cela ne suffit pas ! Notamment parce que les vacances sans argent c'est très frustrant. Mais surtout parce que les vacances de la grande majorité des enseignants servent à préparer la classe !

Une maîtresse d'école, un maître d'école, le soir après sa journée de travail, il travaille encore.

Le métier étant très majoritairement féminin c'est encore une fois les femmes qui en souffrent le plus.

La liste est longue des maux qui rongent « le plus beau métier du monde ».

À la suite des hôpitaux, de nos administrations, de nos services postaux, énergétiques, infrastructures routières, … L'école est, elle aussi, en train d'être détruite probablement dans l'optique de l'augmentation d'une offre privée, et l'enrichissement de quelques-uns au détriment du plus grand nombre.

Défendons

notre service public.

Retour sur l'AG Nationale FO Auchan à Massy

Mercredi 14 juin 2023 à Massy, les syndicats FO Auchan, de France et de Navarre, tenaient leur assemblée générale.

Durant cette journée, ils ont fait un point sur l'actualité dans la grande distribution, qui subit de grandes mutations, essentiellement à travers le développement de la franchise. Ces mutations se mettent également en place à Auchan, et les syndicats doivent s'organiser en conséquence.

En présence de Laurent Rescanières, secrétaire général de la FGTA-FO, d'Angélique Bruneau, secrétaire générale-adjointe, et de Christophe Le Comte, secrétaire général de l'UD FO 91, les délégués ont fait part des pressions que subissent les représentants FO dans certains magasins. Malgré le fait que la Direction nationale en ait été alertée, la situation n'évolue pas. La FGTA-FO a rappelé son soutien aux syndicats et va se charger rapidement du dossier.

Pour l'Essonne, le Secrétaire de l'Union Départementale a rappelé que le département de l'Essonne était l'un des plus importants sur l'occupation en m2 de commerce. Il a exprimé de vives inquiétudes sur le développement d'une concurrence basée sur le cannibalisme commercial.

Pour finir, les syndicats ont défini la stratégie à mettre en place pour les élections prévues cette année à Auchan. Ils prévoient de se réunir prochainement afin de faire un point d'étape.

Des camarades d'Auchan Brétigny s/ Orge étaient présents lors de cette AG. Pour le développement, avec l'aide d'Arnaud Dekmeer, Délégué syndical central FO Auchan, des diffusions ont déjà été faites à Villebon et à Montgeron.

Elections au Comité Social et Economique

UNE DECISION PEUT CHANGER L'AVENIR

PRESENTEZ VOUS AUX ELECTIONS CSE

C'EST FACILE ! VISITEZ NOTRE SITE INTERNET POUR PLUS DE DETAILS.

WWW.UDFO91.FR

Elections au Comité

Pourquoi se présenter sur une liste syndicale ?

En se présentant sur une liste **FO**, les candidats peuvent se présenter dès le 1er tour. C'est une **priorité** donnée **aux organisations syndicales**. Ce qui permet d'avoir plus de faciliter d'être élu.

Que peut apporter une présentation par FO ?

Quand des candidats se présentent avec une organisation syndicale, les salariés peuvent bénéficier d'un **Délégué Syndical**. C'est un plus important. Il est obligatoirement issu des listes de candidats au 1er tour (c'est la loi).

Le Délégué Syndical peut revendiquer, négocier et contracter dans l'intérêt des salariés (**salaires, temps de travail, complémentaire santé**, ...)

Quels intérêts de se présenter sur une liste FO ?

Les élus, le délégué syndical FO ont accès à des **formations spécialisées** pour les rapports sociaux entre l'employeur et les Instances Représentatives du Personnel.

FO est là pour **informer**, **aider** dans la négociation, **porter assistance** à ses adhérents, ses élus et son Délégué Syndical.

On ne vous laissera pas tomber. La Solidarité est une de nos valeurs fondamentales.

Il ne faut pas se priver de l'expertise de **FORCE OUVRIERE** en matière sociale. Nous sommes une des plus anciennes organisations syndicales et avons construit la protection sociale dont vous bénéficiez (Sécurité Sociale, Congés payées, Retraites, Assurance Chômage, Convention Collective...)

Union Départementale FO

12, place des terrasses de l'Agora

91000 Evry

udfo91@force-ouvriere.fr

Social et Economique

REJOIGNEZ FORCE OUVRIERE - LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT !

La solidarité, ce n'est pas seulement les autres, ce peut être vous.

Avec **FORCE OUVRIERE**, assurez la défense collective de vos intérêts.

L'UNION DEPARTEMENTALE

FORCE OUVRIERE c'est :

- ⇨ Créer les conditions pour la mise en place d'un syndicat FO dans l'entreprise.
- ⇨ Assurer la défense de votre contrat de travail dans le cadre du Code du Travail et de la Convention Collective.
- ⇨ Les démarches avant le licenciement.
- ⇨ L'assistance devant le Conseil des Prud'hommes.
- ⇨ La défense du statut des fonctionnaires.
- ⇨ L'aide auprès des organismes de la protection sociale (Sécurité Sociale – CAF – Pôle Emploi – Retraite – etc…).
- ⇨ La défense des consommateurs.

Le syndicat *FORCE OUVRIERE* a été créé pour assurer en toute indépendance du pouvoir politique, philosophique ou religieux la défense des intérêts moraux et matériels des travailleurs salariés.

Une seule condition est nécessaire pour adhérer à *FO*, il suffit d'être salarié. Qu'on soit actif, chômeur ou retraité, on a sa place dans un des syndicats confédérés *Force Ouvrière*.

Autour de vous, les entreprises se regroupent et s'organisent.

Le syndicat vous permet de vous rassembler et de vous unir. Il vous permet de rééquilibrer les forces en jeu afin de négocier collectivement.

la cotisation syndicale est déductible des impôts à hauteur de 66 %.

Les personnes non imposables en sont désormais bénéficiaires sous forme de crédit d'impôt.

ELECTIONS CSE

JE SUIS CONCERNÉ

JE ME PORTE CANDIDAT

01 60 78 15 57
udfo91@force-ouvriere.fr

01 60 78 15 57

www.udfo91.fr

ENSEMBLE ON AVANCE

FO la force syndicale en ESSONNE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

AU COMITÉ SOCIAL & ECONOMIQUE

Se présenter sur une liste FO c'est agir dans un syndicat libre et indépendant notamment à l'égard du patronat.

C'est aussi accéder, en tant qu'élu(e), à des formations juridiques, économiques et sociales adaptées pour ***défendre*** *nos emplois et l'égalité entre tous,* ***améliorer*** *nos conditions de travail et* ***mener*** *des actions sociales et syndicales dans* ***l'intérêt individuel et collectif des salariés.***

Vous êtes intéressé(e)
Contactez-nous :

udfo91@force-ouvriere.fr

Tél. : 01 60 78 15 57

internet : www.udfo91.fr

Devenez acteur de vos droits

FO

www.udfo91.fr

©Force Ouvrière – Secteur développement 2022

Le Groupe VYV vous propose son mémento social 2023

Pour vous accompagner dans la gestion de votre protection sociale, nous mettons à votre disposition le **mémento social 2023**, véritable outil qui regroupe les chiffres clés et les principales données de la protection sociale :

- les prestations versées par le régime général de la Sécurité sociale : indemnités journalières, pension d'invalidité… ;
- les tarifs de la Sécurité sociale dans le cadre du parcours de soins ;
- les montants des remboursements de frais médicaux.

Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Téléchargez le mémento social 2023

www.groupe-vyv.fr

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE – SOINS & ACCOMPAGNEMENT – LOGEMENT

GROUPE vyv

La formation dispensée par l'AFIP, un atout majeur.

13 conseillers prud'hommes en Essonne (EVRY et LONGUMEAU) ont suivi du 12 au 16 juin 2023 au siège de l'Union Départementale des syndicats CGT Force Ouvrière de l'Essonne un stage organisé (très bien) par l'Union Départementale et animé par un camarade de l'AFIP (Association pour la Formation et l'Information des conseillers Prud'hommes Force Ouvrière).

Plusieurs stagiaires sont devenus conseillers prud'hommes en janvier 2023, les autres le sont depuis 2018. Ce mandat est pour la Confédération un mandat important, il s'agit de faire vivre une justice des salariés. Il est complexe dans ses fondements, il faut être juge en restant militant et il est complexe techniquement ; il est aussi passionnant.

Les conseils de prud'hommes sont mis à mal. Le décret du 20 mai 2016 a complexifié la procédure et dresse des obstacles au salarié pour saisir la justice, une des ordonnances du 22 septembre 2017 a créé un barème juridiquement contestable et indigent pour l'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse. Ces contre-réformes ont abouti au but poursuivi : une baisse importante des saisines du conseil de prud'hommes.

L'engagement des conseillers prud'hommes a donc d'autant plus d'importance pour la défense d'une juridiction des travailleurs. La formation dispensée par l'AFIP sera un atout majeur.

Le stage a porté sur l'incidence de l'état de santé sur le contrat de travail qui donne lieu à des contentieux fréquents et est l'occasion de découvrir ou approfondir le raisonnement juridique.

Il existe un lien étroit entre travail et santé : Le travail épanouit mais le travail épuise ; le travail sous contrainte, le travail aliéné, nuit à la santé. L'altération de la santé affecte la capacité de travail.

En France, les caisses de sécurité sociales reconnaissent plus de 880 000 accidents du travail par an bien que le nombre d'accidents du travail soit minoré par les défauts de déclaration et les difficultés à en établir la matérialité. Le nombre annuel de morts du fait d'accidents du travail atteint 1200. C'est le nombre d'accidents du travail le plus élevé de l'Union Européenne, deux fois plus élevé que la moyenne.

Les conseillers prud'hommes doivent trancher de nombreux litiges parfois complexes qui peuvent concerner la discrimination du fait de l'état de santé, le licenciement pour inaptitude au poste de travail.

Il leur a été dispensé un enseignement correspondant à l'essentiel des connaissances nécessaires aux conseillers prud'hommes pour trancher la majorité des litiges qui leur sont soumis en la matière.

Pour les plus curieux, ceux qui ont plus de temps ou pour une recherche spécifique, ont été remis des documents complets : les divers concepts et leur définition, les protagonistes et leurs rôles avec, notamment les obligations de prévention et de sécurité de

Il leur a été dispensé un enseignement correspondant à l'essentiel des connaissances nécessaires aux conseillers prud'hommes pour trancher la majorité des litiges qui leur sont soumis en la matière.

l'employeur, l'histoire, les revenus de remplacement, la prévoyance, la maternité, etc. Cet apport supplémentaire peut paraître superflu mais apparaît important pour la culture d'un militant Force Ouvrière alors que toute notre histoire comporte des combats pour protéger le salarié de la maladie ou des accidents ou de leurs conséquences ; des sociétés de secours mutuel sont à l'origine même du syndicalisme, notamment pour échapper aux interdictions de la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 interdisant tout groupement professionnel. Le combat qui continue, nonobstant les péripéties parlementaires, contre la contre-réforme des retraites s'inscrit dans cette droite ligne, Travailler à un âge avancé peut nuire encore plus gravement à la santé.

Rappel : les personnes qui ont une reconnaissance de leur handicap, ou qui ne peuvent pas poursuivre leur activité professionnelle à cause d'une situation de santé difficile, peuvent sous certaines conditions bénéficier de dispositifs spécifiques d'accès à la retraite.

La réforme des retraite et les décrets 2023-435 et 2023-436 du 3 juin 2023 en modifient quelques éléments à la marge.

RETRAITE ANTICIPÉE POUR HANDICAP (RATH) :

- ⇨ les âges de départ anticipé sans décote sont maintenus (à partir de 55 ans),
- ⇨ la condition de durée « validée » est supprimée pour ne conserver que la durée « cotisée »,
- ⇨ lorsque l'assuré ne dispose pas de tous les justificatifs nécessaires, il pourra faire appel devant une commission nationale, dès lors que son taux d'incapacité sera de 50 % (au lieu de 80 % avant la réforme). L'impact de cette mesure sera vraisemblablement très minime…

Cependant la réforme impacte négativement le montant de la retraite suite à l'allongement de la durée requise pour son calcul. L'un des décrets atténue quelque peu cet impact, en réduisant, pour les générations nées à compter du 1er septembre 1961 jusqu'au 31 décembre 1972 de 1, 2 ou 3 trimestres la durée requise de trimestres cotisés. Par contre les durées requises restent les mêmes à partir de la génération 1973…

RETRAITE POUR INAPTITUDE AU TRAVAIL :

L'âge de départ sans décote reste à 62 ans.

Y restent éligibles :

- ⇨ **les assurés dont l'inaptitude au travail est reconnue par le médecin de la Sécurité sociale,**
- ⇨ **les titulaires d'une pension d'invalidité,**
- ⇨ **les bénéficiaires de l'AAH,**
- ⇨ **les assurés justifiant d'un taux d'incapacité permanente reconnu par la MDPH d'au moins 50 %.**

L'âge d'obtention de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) reste fixé à 62 ans.

RETRAITE POUR INCAPACITÉ PERMANENTE

- ⇨ **pour les victimes d'accident du travail (AT) ou de maladie professionnelle (MP) justifiant d'un taux d'incapacité d'au moins 20 %, un départ reste possible à taux plein dès 60 ans,**
- ⇨ **pour les victimes d'AT/MP avec un taux d'incapacité permanente compris entre 10 et 19 %, le départ est décalé à deux ans avant l'âge légal, soit 62 ans à terme (au lieu de 60 ans avant la réforme).**

Force Ouvrière constate que cette réforme non seulement ne répond pas aux demandes qui sont faites depuis des années pour une meilleure prise en compte du handicap dans l'accès à la retraite, mais va dégrader encore la situation des personnes concernées.

Surtout, le recul de l'âge de départ va impacter toutes les personnes qui ne remplissent pas les critères pour bénéficier de mesures dérogatoires, et pour qui l'âge de départ sera progressivement décalé. Indirectement, ce recul va également impacter la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap (puisqu'il pénalisera les travailleurs du secteur sanitaire, social, médical etc).

S'agissant de la retraite anticipée des travailleurs handicapés, pour FO le maintien des âges de départ actuels est très insuffisant. La suppression de la condition de durée validée améliorera vraisemblablement très peu l'accès au dispositif (un peu plus de 2 000 personnes par an seulement).

Pour FO il faut absolument :

- ⇨ Réintroduire le critère RQTH pour accéder à la retraite anticipée,
- ⇨ Diminuer la durée de cotisation exigée,
- ⇨ Bonifier les droits à retraite pour chaque année travaillée en situation de handicap,
- ⇨ Faciliter véritablement la validation de tous les trimestres travaillés en situation de handicap (avant la première reconnaissance de handicap, ou entre deux périodes de reconnaissance). L'accès à cette validation doit être ouvert dans les MDPH, sans passer par la commission nationale, sans limitation des trimestres, et sans taux d'incapacité opposable.

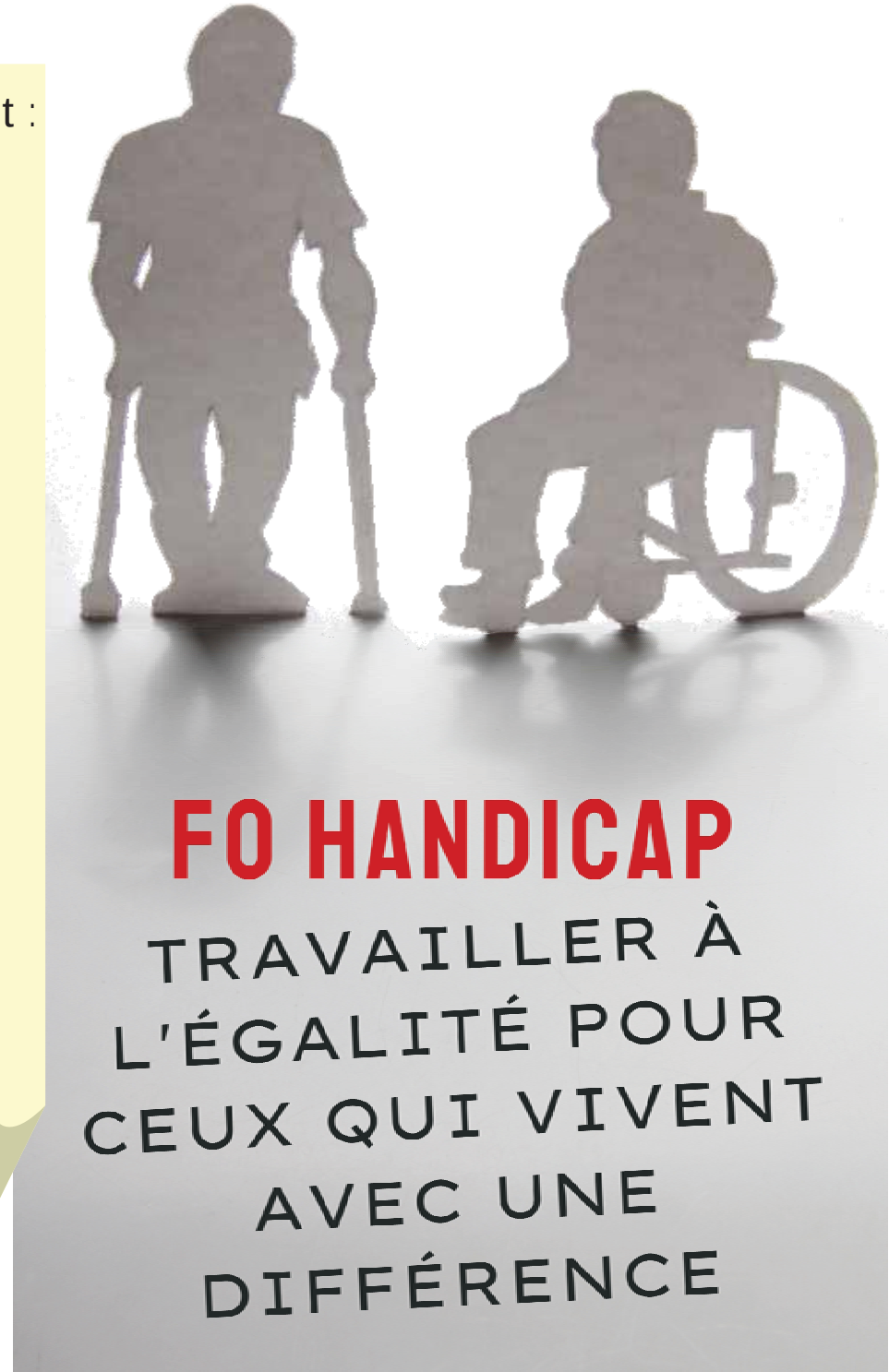

En Essonne, aussi, les Saisonniers ont des droits, faites les respecter !

En Essonne, des offres d'emploi saisonnier comme : Aide agricole saisonnier à Milly la Foret, Maître Nageur Sauveteur à Evry, Assistant Comptable Fournisseurs Saisonnier à Saclay, Surveillant de Baignade CDD Saisonnier à Palaiseau, … fleurissent sur des sites spécialisés.

C'est l'occasion, pour l'Union Départementale FO de l'Essonne, de rappeler certaines dispositions sociales qui sont spécifiques au contrat saisonnier :

« Un employeur peut proposer un contrat de travail saisonnier si son activité consiste en l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs. »

Rien à voir avec des renforts d'activité…

Parfois des employeurs usent et abusent de ce contrat qui leur permet de ne pas verser de prime de précarité contrairement aux CDD « normaux ».

En Essonne, autant des secteurs sont normalement utilisateurs de contrats saisonniers comme les secteurs de l'agriculture, quand pour d'autres, il faut vérifier à deux fois.

Les besoins pour répondre à des hausses d'activités permanentes n'ont rien à voir avec une activité saisonnière.

L'Union Départementale FO de l'Essonne se félicite de la parution d'un dépliant : « *Saisonniers – Vous avez des droits, Faites-les respecter* », publiée par la CGT-FO et sur le site www.udfo91.fr

Contrat, durées du travail, temps de repos, formation, prestations maladie, chômage, rémunération, … et la fin de contrat de travail… ces éléments y sont développés. Ils pourront aider à mieux comprendre les droits et faire requalifier le contrat de travail en cas d'abus.

Les Salariés saisonniers peuvent prendre contact avec l'UD FO 91.

FO UDR 91

Partout en France, le 15 juin, les retraités étaient mobilisés pour l'augmentation des pensions et retraites !

Les prix flambent…

L'inflation de 2,9 % des 4 premiers mois de l'année de 2022, année électorale, et la mobilisation des retraités le 24 mars, ont incité le gouvernement à accorder une augmentation de 4 % au 1er juillet, ce qui a compensé en partie l'inflation de 4,5 % entre le 1er janvier (date de la dernière revalorisation des pensions) et le 1er juillet.

L'inflation de 2,8 % des 4 premiers mois de l'année de 2023 ne tracasse pas le gouvernement, il n'y a pas d'élection en vue…

Pourtant, depuis un an, les prix des produits de première nécessité et des dépenses incompressibles augmentent bien plus que les 6 % de l'inflation officielle : gaz 80 %, électricité 28 %, pâtes 37 %, légumes frais 33 %, beurre 30 %, fromages 25 %, viandes, poissons et œufs 16,4 %, …

Les retraités sont de plus en plus pauvres :

- ⇨ 13 % ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir,
- ⇨ 22 % renoncent à des soins et 49 % à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs,
- ⇨ 33 % accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse dans les zones rurales,

… mais les pensions ne suivent pas les prix

- ⇨ Qui a promis, pour se faire élire en 2017 « Avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé » ?
- ⇨ Qui, une fois élu, a aussitôt baissé de 1,7 % les pensions de 30 % des retraités en augmentant la CSG ?
- ⇨ Qui, en 6 ans, a fait baisser le pouvoir d'achat des retraités de 7,6 % et a fait perdre plus de 2 mois de pension (et même 9,4 % et 3,3 mois pour les 30 % qui ont subi la hausse de la CSG) ?

C'est la même personne, le président Emmanuel Macron !

Augmentation de toutes les pensions : c'est tout de suite !

Les prix flambent : c'est maintenant que les pensions de base et complémentaires doivent augmenter

Les retraités ne peuvent pas attendre le 1er janvier 2024 pour une augmentation de leur pension.

L'argent, il y en a, la preuve : les entreprises du CAC 40 ont déjà enregistré 73 milliards d'euros de profits au 1er semestre 2022 (+24 %).

Dans l'immédiat :

Nous revendiquons une revalorisation immédiate de toutes les pensions, y compris les complémentaires AGIRC-ARRCO, MSA, fonctionnaires, IRCANTEC…, pour compenser l'inflation depuis le 1er janvier.

Au-delà :

- ⇨ **des mesures de rattrapage des pertes du pouvoir d'achat constatées depuis au moins 2017,**
- ⇨ **une pension au minimum au SMIC,**
- ⇨ **l'indexation des pensions selon le salaire moyen, ce qui assure la solidarité entre les retraités et les salariés.**

Les retraités ne lâcheront rien !

CALENDRIER DES FORMATIONS UD FO 91

2ème Semestre

Dates des formations		Intitulés des formations
Mardi 05 septembre au Jeudi 07 septembre COMPLET	⇨	Connaître ses Droits
Lundi 02 octobre au Vendredi 06 octobre COMPLET	⇨	Fonctionnement et communication du syndicat
Lundi 20 novembre au Vendredi 24 novembre	⇨	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
Lundi 04 décembre au Vendredi 08 décembre	⇨	Santé, Sécurité et Conditions de Travail - SSCT

SYNCEA
Les experts aux côtés des CSE

ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, nos équipes pluridisciplinaires composées d'experts-comptables, de juristes et consultants en relations sociales, d'économistes, d'industriels et de spécialistes en matière de santé, sécurité et conditions de travail se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques des organisations, qu'elles soient privées ou publiques. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Siège social : 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS | Tél. : 01 48 19 25 40 - Bureaux : Paris - Lyon - Rennes
www.syncea.fr

POUR NOUS CONTACTER

Assurance habitation :

Le contrat souscrit est-il toujours adapté à vos exigences et besoins ?

Le comité consultatif du secteur financier (CCSF) dont l'Afoc est membre, a remis le 6 juin dernier au ministre de l'économie, Bruno Le Maire, le résultat de ses travaux portant sur l'information des consommateurs en matière d'assurance habitation.

Pour rappel, il n'existe aucune obligation actuellement pesant sur les assureurs d'informer régulièrement les assurés sur l'adéquation des garanties initialement souscrites à leurs besoins réels et aux évolutions possibles de leur logement. Sur 40 ans par exemple, le logement et les besoins ont pu changer (constructions nouvelles intérieures ou extérieures, valeur du mobilier, nouvelles installations, nouvelles normes et technologies...).

Ainsi, le CCSF a estimé, dans son avis, à l'unanimité de ses membres, que l'information de l'assuré était effectivement très insuffisante et propose au ministre de renforcer l'information et le conseil aux assurés selon les modalités suivantes :

- que l'assureur envoie régulièrement sur un support durable, un rappel des caractéristiques du bien assuré ;
- que l'avis d'échéance annuel soit complété par les informations suivantes :
  - ⇒une mention rappelant la nécessité de contacter son assureur en cas de modification de sa situation ou d'évolution de ses biens ;
  - ⇒des exemples pédagogiques des situations qui nécessitent une adaptation des garanties (réalisation de travaux d'aménagement, de construction intérieures ou extérieures,
  - ⇒l'installation de nouveaux équipements tels que panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur... ;
  - ⇒l'augmentation de la valeur du mobilier ;
  - ⇒etc. ... ;
- que l'assureur veille à ce qu'un échange périodique (par exemple tous les 5 ans au plus tard) se tienne avec tout client afin de constater les possibles évolutions des biens assurés qui nécessiteraient une adaptation des garanties.
- qu'en fonction de l'évolution des besoins du client, l'assureur propose des adaptations du contrat et, le cas échéant, du tarif.

A voir comment le gouvernement traduira ces préconisations en mesures réglementaires...

En toute hypothèse, l'Afoc conseille d'appeler régulièrement son assureur pour vérifier la conformité des couvertures d'assurance souscrites par rapport aux nouveaux besoins, le cas échéant.

AFOC Essonne

Association Force Ouvrière Consommateurs de l'Essonne

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU AFOC ESSONNE

Lors de l'Assemblée Générale de l'AFOC de l'Essonne du 14 avril 2023, un nouveau conseil a été élu. Il est composé par l'ensemble des délégués présents.

De ce conseil est sorti un nouveau bureau (voir tableau ci-contre) et une nouvelle commission de contrôle.

Dans le cadre des nouveaux aménagements des locaux de l'Union Départementale, l'AFOC 91 intégrera un bureau plus grand pour assurer des permanences plus accueillantes.

NOM	PRENOM	FONCTION
LEVEQUE	FABRICE	PRESIDENT
LE COMTE	CHRISTOPHE	VICE-PRESIDENT
BENCHEIKH	HIMMAD	SECRETAIRE ADJ.
JOLLANT STELLA	PATRICIA	SECRETAIRE
BOYER	LIONEL	TRESORIER
ROUSSEAU	DANIEL	COM. DE CONTROLE
GASSELIN	CHRISTOPHE	COM. DE CONTROLE
DORMY	CARINE	COM. DE CONTROLE

À VOUS QUI SOUHAITEZ DONNER DU SENS AUX ŒUVRES SOCIALES

Fidèle à notre histoire syndicale, nous vous accompagnons pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés.

UpCoop, coopérative de salariés, partenaire historique des instances représentatives du personnel et entreprise à mission, élargit ses domaines d'expertise en vous proposant des solutions digitales concrètes et efficaces pour valoriser votre mission d'élu au service des bénéficiaires : billetterie sur mesure pour la gestion des dotations et subventions, maîtrise de votre politique d'Activités Sociales & Culturelles, formalisation de la comptabilité du CSE, accès à un panel de prestations juridiques, outils de communication personnalisables.

Upcadhoc

Upchèque culture

Upsport & loisirs

Upkalidea

Retrouvez les solutions UpCoop sur up.coop
Contactez notre équipe partenariats :
infopartenariatsetcooperation@up.coop

La coopérative UpCoop est partenaire de

FO | Up Coop

bearideas Photo : Shutterstock / Romasu Sambonkyt